



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Clothing and Textiles Division / Division des
vêtements et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Système de combinaison d'immersion	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7054-170018/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client F7054-170018	Date 2016-07-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-705-71038	
File No. - N° de dossier pr705.F7054-170018	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-07-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Williams, Laura	Buyer Id - Id de l'acheteur pr705
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3174 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5454
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 est émise afin de répondre aux questions de l'industrie:

Question 1:

La plage des températures indiquée est de -40 à 30 °C. Pouvez-vous préciser sur quoi est fondée cette exigence? Les employés de notre usine ne croient pas qu'il existe sur le marché un composant avec fermeture éclair qui a été testé pour être utilisé à -40 °C.

Réponse 1:

La température indiquée tient compte du fait qu'une doublure de combinaison d'immersion (DCI) sera également enfilée par l'utilisateur. La DCI permettra à l'utilisateur d'être immergé dans une eau plus froide que -25 °C. Des combinaisons fabriquées en usine, offrant une protection à des températures de -25 à 60 °C, seraient prises en compte.

Question 2 :

Est-ce que la norme JAR 25 (Aviation) est acceptable pour l'exigence relative au joint d'étanchéité en néoprène?

Réponse 2 :

Oui, la norme JAR 25 sera acceptée.

Question 3 :

- a) Est-ce qu'un produit sans cagoule pourrait être pris en compte?
- b) Exigences relatives à la valeur clo. Doublure de combinaison d'immersion (DCI) : valeur clo de 0,75. L'actuelle ETSO prévoit une valeur minimale de 0,5. Nous devons clarifier si le rôle de la doublure, avec une valeur clo de 0,75, est spécifié ou si différents poids seront considérés.
- c) De plus, est-ce que vous prévoyez que la DCI sera attachée à la combinaison ou détachée? Pouvez-vous confirmer?

Réponse 3 :

- a) Une cagoule et des gants sont requis pour tous les systèmes de combinaison d'immersion à port continu (SCIPC). Il n'est pas nécessaire que la cagoule et les gants soient attachés à la combinaison; cependant, une cagoule et des gants sont requis avec toutes les combinaisons.
- b) Le SCIPC immergé doit offrir une valeur clo minimale de 0,75 s'il est porté avec la DCI.
- c) La DCI doit être détachée pour offrir plus de souplesse à l'utilisateur, qui pourra la porter ou non, selon le climat.

Question 4 :

Pouvez-vous confirmer l'exigence relative à la flottabilité du SCIPC étant donné qu'il ne s'agit pas d'un essai de l'ETSO, mais plutôt du fait que le système doit avoir, lorsqu'il est porté, une flottabilité nette

inférieure à 150 N (norme européenne). Les combinaisons de ce type ont toutes une flottabilité inhérente. L'exigence relative à la flottabilité vise-t-elle la combinaison seule ou le système complet?

Réponse 4 :

La flottabilité du SCIPC ne doit pas être inférieure à 156 N. La flottabilité naturelle concerne la combinaison en elle-même et tout autre sous-vêtement de protection thermique sera traité séparément du SCIPC.

Question 5 :

Aucune autoréparation ne peut offrir une protection complète contre les infiltrations d'eau. Les réparations possibles n'offriraient qu'une protection partielle. Pouvez-vous confirmer si cela est acceptable?

Réponse 5 :

Il est entendu que toute forme d'autoréparation ne peut offrir une protection complète contre les infiltrations d'eau. Les autoréparations visent à permettre à l'utilisateur de réparer temporairement des bris mineurs pour empêcher les infiltrations d'eau.

Question 6 :

Durée de conservation de 10 ans exigée. Pouvez-vous indiquer si cette exigence s'applique aux combinaisons entreposées ou en service?

Réponse 6 :

Le SCIPC doit avoir une durée de conservation de 10 ans lorsqu'il est entreposé – *Il est entendu que la durée de conservation d'une combinaison en service diminue avec le temps. Une recertification pourrait être nécessaire.*

Question 7 :

SCIPC antistatique. Pouvez-vous préciser l'importance de cette exigence? Les combinaisons en Nomex qui procurent des propriétés antistatiques offrent une très faible résistance à l'abrasion et ne dureront pas très longtemps compte tenu de l'utilisation prévue. En revanche, les combinaisons en Gore-Tex, bien qu'elles ne soient pas antistatiques, seront très durables.

Réponse 7 :

Non essentiel : Les membres qui enfilent le SCIPC seront peu exposés à l'électricité statique et une combinaison en Gortex serait acceptable.

Question 8 :

Pouvez-vous indiquer ce qui est le plus important : respecter les délais de livraison ou les spécifications du produit?

Réponse 8 :

La livraison et les spécifications du produit sont d'égale importance. Le SCIPC doit respecter un grand nombre de critères et il est important de pouvoir se le procurer rapidement. Le SCIPC doit être un produit déjà offert sur le marché et doit convenir à une utilisation par les équipages des hélicoptères de l'industrie extracôtère.

Question 9 :

À la page 35, article 8.14.8 Profil et expérience de l'entreprise, il est indiqué : « Le soumissionnaire doit décrire ses compétences et expériences pertinentes, et citer deux (2) projets de fourniture de produits et de services lui ayant permis de satisfaire à des besoins similaires à ceux du présent ÉBO. » Nous voulons savoir si vous avez besoin de références de notre part ou si des références de notre fabricant seraient également acceptables.

Réponse 9 :

Idéalement, nous aimerions que le soumissionnaire donne des exemples de la façon dont il peut fournir le service. Cependant nous accepterons les références du fabricant ou du soumissionnaire.

Question 10 :

Est-ce que l'approbation de TC est requise pour la combinaison ou accepterez-vous l'approbation de l'AESA et de la FAA?

Réponse 10 :

L'approbation de l'AESA et de la FAA sera acceptée.

Question 11 :

Nous savons qu'il y a une autre demande de propositions (n° F7013-160012) qui porte sur la fourniture de gilets de sauvetage et d'EUBA. Pouvez-vous dire si la présente demande est en lien avec celle susmentionnée? Le cas échéant, est-ce que votre client pourrait envisager de se procurer un produit intégré que nous vendons et qui combine la combinaison d'immersion, l'EUBA et le gilet de sauvetage en un seul produit?

Réponse 11 :

Non, la présente demande de propositions ne porte pas sur des gilets de sauvetage ni sur des EUBA.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.